

Relations bilatérales
Suisse - Zimbabwe

Sa 6. Nov. 81 15

1. Relations diplomatiques

La Suisse a reconnu le Zimbabwe le 17 avril 1980. Notre consulat à Salisbury, ouvert en 1954 puis fermé en 1970 suite aux sanctions contre la Rhodésie, a été rouvert à cette occasion. Le 15 février 1981, le consulat a été transformé en ambassade dirigée par un Chargé d'affaires a.i., notre ambassadeur à Nairobi restant accrédité au Zimbabwe. La question de la nomination d'un ambassadeur résidant à Salisbury est actuellement à l'étude. Pour sa part le Zimbabwe n'a pas de représentant officiel accrédité en Suisse. Mis à part le voyage de l'Ambassadeur Martin à Salisbury à l'occasion des cérémonies d'indépendance, les 17 et 18 avril 1980, il n'y a pas eu de visites officielles de part ou d'autre.

2. Accords bilatéraux

Les accords anglo-suisses dont les dispositions étaient applicables au territoire de l'ancienne Rhodésie n'ont pas été renégociés avec le Zimbabwe indépendant et conservent leur validité en l'état actuel des choses. Exception : traité sur l'abolition du visa qui n'a pas été reconduit par la Suisse (le Zimbabwe a de son côté réintroduit le visa pour les ressortissants suisses dès le 1.10.1981).*

- Traité sur l'extradition des criminels fugitifs, du 26.11.1880 (+ convention additionnelle du 19.12.1934);
- Traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque, de 1855;
- Traité sur la procédure légale en matière civile et commerciale, de 1937;

* De part et d'autre cette mesure tend à renforcer le contrôle des entrées de ressortissants étrangers.

- Traité sur l'extension au Liechtenstein des accords commerciaux entre la Grande-Bretagne et la Suisse, de 1924;
- Traité sur les routes aériennes relatives à la Rhodésie, du 5.4.1950;
- Traité sur la double imposition, des 30.9.1954 et 30.5.1961 (+ échange de lettres du 18.12.1963);
- Traité sur la protection des marques de commerce, du 6.11.1880.

3. Colonie suisse

A fin 1980, 529 Suisses, dont 254 double-nationaux, résidaient au Zimbabwe. Leur nombre est en diminution par rapport à 1977 (660), mais l'accession à l'indépendance n'a pas provoqué l'exode massif que l'on craignait. On y compte une centaine de missionnaires dont l'engagement positif au Zimbabwe a souvent été relevé.

4. Coopération au développement et aide humanitaire

Au 1er mars 1981, le programme d'aide au Zimbabwe était le suivant :

a) Aide humanitaire

- Contribution au HCR pour le rapatriement de réfugiés (1980) Fr. 400'000.-
- Produits laitiers à l'Armée du Salut (1980) Fr. 40'000.-
- Contribution à l'école pour aveugles de la Fondation Jairos-Jiri à Gatooma (par l'intermédiaire de Caritas qui y contribue de son côté pour Fr. 674'000.-) (1980) Fr. 200'000.-

b) Corps de secours en cas de catastrophe

- Construction d'une école d'assistants-vétérinaires (en préparation) env. Fr.1'000'000.-

c) Coopération technique

- Contribution à la remise en état de l'imprimerie des Mambo Press à Gwelo (par l'intermédiaire de la Mission de Bethléhem qui y contribue de son côté pour Fr. 530'000.-)
(1980) Fr. 630'000.-
- 2e phase en préparation Fr. 330'000.-
- Contribution au programme de reconstruction et de développement de Caritas-Zimbabwe (par l'intermédiaire de Caritas-Suisse qui y contribue de son côté pour Fr. 200'000.-) Fr. 200'000.-
- Contribution à la construction et au fonctionnement de l'Institute of Education pour la formation d'instituteurs ruraux (par l'intermédiaire du Mouvement Chrétien pour la Paix qui y contribue de son côté pour Fr. 150'000.- env.) Fr. 1'350'000.-
- Contribution à des programmes de petite irrigation (par l'intermédiaire de HEKS qui y contribue de son côté pour Fr. 300'000.- env.) en préparation env. Fr. 300'000.-
- Contribution à un programme de formation agricole (par SWISSAID qui y contribue pour Fr. 100'000) Fr. 200'000.-

Pour les années 1980 et 1981, nos contributions se monteront donc environ à Fr. 4,7 millions. Les institutions d'entraide suisse feront certainement de leur côté un effort équivalent.

En outre, un crédit mixte a été accordé le 9 septembre 1981 par la Suisse au Zimbabwe. Il s'élève à 19'125'000.- francs, la Confédération participant pour 7'650'000.- francs. Une deuxième tranche est en discussion, d'un montant de 20 mio environ, dont près de 9 fournis par la Confédération. Ce crédit est entre autre destiné à financer un projet d'électrification des chemins-de-fer qui sera réalisé par BBC.

5. Participation à des conférences internationales

La Suisse a récemment participé à plusieurs conférences internationales concernant plus ou moins directement l'aide au Zimbabwe.

- a) ZIMCORD (Conférence sur la reconstruction et le développement du Zimbabwe).

Cette conférence, convoquée par le Zimbabwe, s'est tenue à Salisbury du 23 au 27 mars 1981. La délégation suisse, conduite par M. l'Ambassadeur Heimo, a annoncé qu'elle mettrait à disposition du pays un montant de 40 mio de francs pour une période allant jusqu'à 1984.*

- b) SADCC (Southern African Development Conference).

La Suisse a participé à titre d'observateur à la SADCC, qui s'est tenue à Maputo les 27 et 28 novembre 1980, dont l'objectif est de définir les projets de développement des neuf pays d'Afrique australe voisins de l'Afrique du Sud, en vue de les affranchir de la dépendance économique sud-africaine et d'établir une base commune pour des actions concrètes visant à renforcer le développement de cette région.

La prochaine réunion aura lieu les 19 et 20 novembre 1981 à Blantyre. La Suisse y sera représentée par M. Cart (DDA).

- c) CIARA (Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique).

Lors de cette conférence, qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 avril 1981, la Suisse a annoncé une contribution spéciale de 4,5 mio de francs. Une partie de ce montant bénéficiera indirectement au Zimbabwe par l'entremise des organisations d'entraide internationales (CICR, HCR, UNICEF).

* (crédit mixte y compris).

6. Relations économiques

Etant donné les mesures prises à l'encontre de la Rhodésie, les chiffres officiels du commerce extérieur n'ont que peu varié au cours des années. Fortement déficitaire jusqu'en 1979, la balance commerciale s'est renversée en 1980 et est maintenant excédentaire, cela étant dû tant à une diminution des importations qu'à une massive augmentation des exportations.

	<u>Importations du</u> <u>Zimbabwe en Suisse</u>	<u>Exportations suisses</u> <u>vers le Zimbabwe</u>	<u>Balance</u>
	(en mio de francs suisses)		
1975	18.8	7.1	- 11.7
1976	19.1	5.0	- 14.1
1977	20.4	4.6	- 15.8
1978	19.5	3.3	- 16.2
1979	11.4	3.6	- 7.8
1980	8.7	17.4	8.7

Ces chiffres doivent être considérés avec réserve, de nombreuses affaires ayant probablement été réalisées par l'entremise de pays tiers avant les mesures strictes prises par le Conseil fédéral en 1977 à propos des affaires triangulaires.

Nous exportons principalement des machines et appareils, des produits chimiques, des textiles et des montres et importons de la viande, du café, du tabac et des pierres précieuses.

Le Zimbabwe se situait en 1980 au 18ème rang de nos partenaires africains.

Par ailleurs Swissair va ouvrir une ligne commerciale qui reliera une fois par semaine Zurich à Salisbury via Athènes. Le premier vol devrait avoir lieu le 1er décembre de cette année. Il se fera d'abord par DC-8 puis, à partir d'avril 1982, par

DC-10. Au cas où Air Zimbabwe déciderait de desservir également Athènes, cette escale intermédiaire pourrait être modifiée.

7. Remarques générales

L'état des relations bilatérales entre la Suisse et le Zimbabwe est décrit dans un rapport, que l'on trouvera en annexe, de notre représentant à Salisbury.

Il convient dans ce contexte de rappeler brièvement les mesures prises à l'encontre de l'ancienne Rhodésie. Après la déclaration unilatérale d'indépendance de M. Ian Smith le 11 novembre 1965, la Suisse a d'une manière autonome et sans en avoir l'obligation pris des mesures afin que toute possibilité d'augmentation du commerce rhodésien soit exclue et que la politique de sanctions des Nations-Unies ne puisse être contournée par le territoire suisse. Ces mesures étaient les suivantes :

- 17.12.1965 : le Conseil fédéral (CF) promulgue un embargo sur les exportations de matériel de guerre et soumet à autorisations les importations de Rhodésie du Sud ;
- 17.12.1965 : la BNS bloque les avoirs de la Banque de réserves rhodésienne auprès de la BNS (1,6 mio francs) ;
- 10.02.1967 : le CF limite les importations de Rhodésie du Sud à un niveau ne dépassant pas la moyenne des trois années précédentes (courant normal) ;
- 04.09.1968 : le CF décide de ne plus accorder la GRE pour des exportations en Rhodésie du Sud ;
- 16.03.1970 : le CF décide de fermer notre consulat à Salisbury ;
- 12.12.1977 : le CF promulgue une ordonnance sur les transactions avec la Rhodésie du Sud interdisant la participation de personnes ou de firmes suisses à des affaires dites triangulaires.

Ces mesures ont été levées lors de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance.

Actuellement les relations entre la Suisse et le Zimbabwe doivent être considérées comme bonnes, compte tenu du fait que la Suisse n'a jamais pris une position favorable aux mouvements de libération du Zimbabwe actuellement au pouvoir. Il est à souhaiter que ces relations continuent à se développer harmonieusement de part et d'autre, étant donné l'importance que revêt ce pays au sein de l'Afrique australe.

(C. Dunant)